

• **Délibérations**

1) Adoption du PEdT dans l'optique de l'obtention du label "Plan mercredi"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu la Délibération du conseil municipal du 8 juillet 2014 relatives aux nouveaux rythmes scolaires adoptés dans le PEdT 2014 (semaine de 4.5 jours)

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 juin 2018 par laquelle le conseil municipal a décidé le retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2018,

Vu la présentation du plan mercredi, par le Ministre de l'Education Nationale, destiné à proposer à la rentrée 2018 un large éventail d'activités pour cette journée,

Vu la présentation du PEdT 2018.

Considérant que pour obtenir le label "plan mercredi" il y a lieu d'élaborer un Projet Educatif Territorial (PEdT),

La nouvelle organisation sur 4 jours d'école requiert l'élaboration d'un nouveau projet éducatif de territoire (PEdT), qui doit permettre de développer sur le territoire donné une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes, de favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie, et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société et de créer un cadre de confiance pour les acteurs de la co-éducation des enfants et des jeunes.

Les domaines d'activités traditionnels prévus dans les divers projets éducatifs locaux sont maintenus : l'apprentissage de la citoyenneté, la sensibilisation aux pratiques culturelles, le développement de la pratique sportive, l'ouverture à la nature et le lien écologique.

La collectivité est initiatrice du PEdT en associant l'ensemble des services de l'Etat, les associations, les institutions culturelles et sportives...

La mise en place de ce PEdT permet de prétendre au label "Plan mercredi" et d'inscrire l'ambition politique communale dans une démarche qualitative en direction des enfants et des jeunes.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le PEdT 2018 pour une durée d'un an avec une demande de label "Plan mercredi".

2) Convention de servitude pour l'implantation d'une armoire PMZ -Place de la mairie -Senillé

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du raccordement à la fibre optique il s'avère nécessaire de conventionner avec la Société ORANGE afin de les autoriser à planter une armoire PMZ sur la parcelle 259 AH 74 appartenant à la commune de Senillé Saint Sauveur.

Afin de permettre l'avancement du dossier pour le passage de la fibre optique sur la commune, le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de servitude avec la société ORANGE.

3) Création de poste Agent de Maîtrise dans le cadre d'un avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2016 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Vienne en date du 26/09/2018
Monsieur le Maire propose au Conseil de créer les postes suivants :

-Création d'un poste d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne, permanent à temps complet
Parallèlement à cette création de poste, il sera procédé à la suppression du poste d'Adjoint technique principal de 2e classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification proposée par Monsieur le Maire

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

ADOpte : à l'unanimité l'avancement de grade proposé.

4) Demande de subvention à la Fédération de football pour les travaux au stade (territoire de St-Sauveur)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur par la Fédération Française de Football. Par ce dispositif, la F.F.F. souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique des licenciés, et de leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux de sécurisation du terrain de football par l'installation d'une main courante au stade "Charles ARNAULT" (territoire de St-Sauveur).

Considérant la subvention qui peut être accordée par la Ligue, Monsieur le Maire présente au Conseil le financement du projet :

-coût de l'opération = 8 252.50 €HT

-autofinancement = 3 252.50 €

-aide de la L.F.A. = 5 000.00 €

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-accepte d'effectuer des travaux de sécurisation du stade "Charles ARNAULT" (territoire de St-Sauveur) pour un montant de 8 252.50 € HT

-autorise le Maire à demander une subvention à la L.F.A. pour un montant de 5 000.00 € dans le cadre du F.A.F.A. - Chapitre "Equipement" - Financement d'installations sportives.

• Compte-rendu des Commissions et Délégués

Cadre de vie :

Point sur les travaux en cours : voirie, bâtiments ...

La commission souhaite travailler sur les dossiers de maintenance des chaufferies des bâtiments publics.

Prochaine réunion le 5/11/2018 à 18h30

Communication :

Préparation en cours du bulletin municipal au « fil du chaudet » de décembre 2018.

Prochaine réunion le 6/11/2018.

Commission suivi éolien :

Le cabinet a proposé plusieurs variantes pour l'implantation des futures éoliennes, celle retenue est : 4 éoliennes implantées sur le territoire de Senillé (distance de 800m par rapport aux habitations), 2 éoliennes implantées sur la commune de Monthoiron et 1 éolienne sur la commune de Chenevelles. Pour information : puissance d'une éolienne 4.2 MW.

Le cabinet déposera le dossier auprès des services de l'état fin d'année 2018. L'instruction durera 10 mois.

Commission PLU :

La commission s'est réunie le 11 octobre dernier.

Un point a été effectué sur les dernières OAP (Les Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Le cabinet a transmis ses propositions à la commission. Celle-ci les a étudiées et a transmis ses remarques, suivant les secteurs, au cabinet.

-Planning :

- le 8/11/2018 corrections des OAP et du PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable) et envoi aux personnes associées
- le 12/12/2018 réunion de travail avec personnes associées
- le 15/01/2019 réunion publique

- en mars 2019 arrêt du projet en conseil municipal
Prochaine commission PLU le 30/11/2018 à 18h30 à Senillé.

Commission Scolaire :

Prochain Conseil d'école le 6 novembre 2018 à l'école élémentaire.

Cantine : bilan positif sur le fonctionnement du service cantine à l'école élémentaire.

Mme FAVARD explique au conseil municipal que suite à l'interpellation de quelques parents sur l'état de santé de leurs enfants ayant consommé un repas à base de moules à la cantine élémentaire, elle a contacté la société SPRC. Cette société (fournisseur de repas) a fait le point de son côté et a répondu qu'aucuns cas n'avaient été déclaré dans les autres écoles. Mme FAVARD a donc fait appel aux services sanitaires qui sont intervenus à l'école en analysant un repas témoin. Les résultats sont en attente.

Pour information : Une stagiaire en situation de handicap effectuera un stage à la cantine maternelle.

Commission Finances :

La commission s'est réunie le 22 octobre dernier.

Présentation du bilan des finances au 10/12ème de l'année.

En FONCTIONNEMENT : 63% du budget consommé

En INVESTISSEMENT :

-DEPENSES :

les opérations prévues ont été réalisées. Les dépenses d'investissement réalisées représentent 50% du budget. L'autre moitié pourra être reportée sur le budget 2019.

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) :

Les déléguées ont participé à différents ateliers organisés par le SDIS.

Pour information, l'utilisation du défibrillateur ne nécessite pas de formation. Toute personne peut le mettre en pratique. De plus, un mode d'emploi est fourni avec le matériel.

Syndicat de rivières :

Point sur les travaux en retard et les incidences sur le budget.

Le syndicat a pour mission d'organiser et de coordonner une gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant qui privilégie l'intérêt général et la préservation des milieux aquatiques.

CCAS :

Le Centre Communal d'Action Sociale de Senillé Saint Sauveur s'est réuni le 17/10/2018.

Afin d'organiser la gestion et la distribution des colis de Noël de fin d'année aux personnes âgées de la commune, la commission a établi la liste des colis à prévoir.

La distribution est fixée au 15/12/2018.

Prochaine réunion le 13/11/2018 à Senillé à 18h30.

CAGC :

-évaluation des sentiers de randonnées : constat après évaluation, il existe beaucoup de routes pour effectuer les liaisons mais pas assez de chemins. Ce dossier est à revoir avant la fin du mois de janvier 2019.

Sur le site internet communal, il existe un tracé GPS accessible sur le téléphone portable en téléchargeant l'application correspondante. Informations disponibles sur le site.

Informations et questions diverses :

-Réunion des associations le 5/10/18 : en attente du calendrier des manifestations 2019.

-Gendarmerie :

Une réunion a eu lieu à Lenclôître afin de présenter le bilan des activités de la gendarmerie et le nombre d'agents dans chaque brigade. 14 gendarmes aux brigades de Pleumartin et Bonneuil-Matours. Les brigades travaillent de nuit pour un secteur donné.

La gendarmerie propose de nommer un référent par commune pour faire des signalements.

-Cérémonie du 11 Novembre : anniversaire 100 ans

10h30 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de St Sauveur

11h00 : Sonnerie commémorative du centenaire de l'armistice : les cloches, de Senillé et de St-Sauveur, sonneront à pleine volée pendant 11 minutes pour rendre hommage aux poilus morts pour la France

11h15 : Cérémonie religieuse à l'église St-André de Senillé

11h45 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Senillé et chants de la chorale "La Clé des Chants" avec

la participation des enfants des écoles

12h15 : Verre de l'amitié salle du Berry

13h00 : Banquet des Anciens Combattants, salle du Berry

Exposition sur la guerre 14-18 organisée par Les Amis du Vieux Senillé, salle du Berry.

-Dossiers catastrophe naturelle sécheresse :

Considérant le Journal Officiel, la commune de Senillé St Sauveur est reconnue en catastrophe sécheresse pour l'année 2017. A compter du 20 octobre 2018, les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours maximum pour se rapprocher de leur compagnie d'assurance.

Concernant la déclaration de nouveaux dossiers sécheresse 2018, il faut déposer un dossier en mairie avant le 1er décembre 2018.